

THALES SERVICES S.A.S DIRECTION REGION EST

MISSION ET ORGANISATION

TABLE DES MATIERES

1.	PRESENTATION DU DOCUMENT.....	3
1.1	Objet.....	3
1.2	Documents applicables	3
1.3	Acronymes	3
2.	MISSION ET ORGANISATION DE LA REGION EST	5
2.1	Mission et Responsabilités	5
2.2	Organigramme	6
3.	ORGANISATION DE LA REGION EST	7
3.1	Directeur Région	7
3.2	Pôles Région.....	8
3.3	Direction Commerciale Région	8
3.4	Direction Financière Région.....	9
3.5	Direction Ressources Humaines Région	9
3.6	Direction Technique Région	10
3.7	Centres de Compétences Région	11
3.8	Direction des Opérations Région	12
3.8.1	Direction de la Qualité Région.....	12
4.	GOUVERNANCE	13
4.1	Comité de Direction Région	13
4.2	Comité de Direction Hebdomadaire.....	13
4.3	Revue de Projets.....	13
4.4	Revue des Prévisions Financières.....	14
4.5	Réunion de Validation des Offres (Gate 1, 2, 3)	14

1. PRESENTATION DU DOCUMENT

1.1 OBJET

Le présent document décrit l'organisation de Région Est.

Il détaille notamment :

- Les activités de la Région EST,
- L'organigramme de la Région EST,
- Les missions et responsabilités de chaque élément organisationnel constitutif de la Région EST.

1.2 DOCUMENTS APPLICABLES

Les documents applicables sont les suivants :

- Document [1] : Note Organisation - Thales Services - Réf. 83320005-GOV-CIS
- Document [2] : Organisation Générale du Groupe - Réf. 87206430-GOV-GRP
- Document [3] : Principes de fonctionnement du Groupe - Réf. 87206431-GOV-GRP
- Document [4] : Note Organisation - Activité Mondiale Systèmes d'Information et de Communication Sécurisés (SIX) - Réf. 87206426-GOV-GRP
- Document [5] : Règles Principales pour la Supervision des Projets (MRPS) - Réf. 87206413-GOV-GRP
- Document [6] : Mission et Organisation de la Direction Technique - Thales Services - Réf. 83320010-GOV-CIS
- Document [7] : Mission & Organisation - Direction des Ressources Humaines - Thales Services - Réf. 83320015-GOV-CIS
- Document [8] : Mission & Organisation - Direction Commerciale - Thales Services - Réf. 83320032-GOV-CIS
- Document [9] : Mission & Organisation - Direction Juridique & Contrats - Thales Services - Réf. 83320040-GOV-CIS

1.3 ACRONYMES

- AT : Assistance Technique
- BID : idem RAO, Réponse à Appel d'Offres
- BL : Business Line
- BM : Business Model
- CAC : Commissaires Aux Comptes
- CC : Centre de Compétences
- CCL : Centre de Compétences Local
- CCR : Centre de Compétences Régional
- CDE : Contrôle Des Exportations
- CGR : Contrôleur de Gestion Région
- CIC : Systèmes d'Information Critiques et Cybersécurité
- CODIR : Comité de Direction
- DC : Direction/Directeur Commercial

- DCC : Direction/Directeur Centre de Compétences
- DCR : Direction/Directeur Commercial Région
- DTR : Direction Technique Région
- DG : Directeur Général
- DGD : Directeur Général Délégué
- DJC : Direction/Directeur Juridique & Contrats
- DOP : Direction/Directeur des Opérations
- DQSC : Direction/Directeur Qualité et Satisfaction Client
- DR : Direction/Directeur de Région
- DRH : Direction/Directeur des Ressources Humaines
- DT : Direction/Directeur Technique
- EST : Région Est
- GBU : Global Business Unit (Activité Mondiale)
- KAM : Key Account Manager
- LMN : Leader de Marchés Nationaux
- LOM : Logiciel Orienté Machine
- LOU : Logiciel Orienté Utilisateur
- MYB : Multi Year Budget
- OIC : Opération Informatique & Cybersécurité
- PO : Région Paris Ouest
- PM : Project Manager (Responsable de Projet)
- PPS : Prévision Pour Solde
- RAO : Réponse à Appel d'Offres, idem BID
- ROR : Responsable de la direction des Opérations Région
- RPO : Responsable Pôle Région (Offres & Projets)
- RQR : Responsable Qualité Région
- RRH : Responsable Ressources Humaines Région
- RTR : Responsable de la direction Technique Région
- SBP : Strategic Business Plan
- SDM : Service Delivery Manager
- SIX : Systèmes d'Information et de Communications Sécurisées
- SO : Région Sud-Ouest
- TVS : Région Transverse
- TS : Thales Services SAS

2. MISSION ET ORGANISATION DE LA REGION EST

2.1 MISSION ET RESPONSABILITES

La mission et les responsabilités de la région EST découlent directement de la mission et des responsabilités confiées à la société TS (document [1]).

La région porte l'axe business de l'organisation de la Société sur le périmètre ainsi constitué :

- Le territoire géographique : Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Bourgogne, Auvergne, Franche-Comté et Alsace-Lorraine,
- Auprès des autres Régions (Sud-Ouest, Paris-Ouest, Transverse) ou auprès de leurs clients après coordination avec ces autres Régions, pour ce qui concerne ses domaines d'excellence,
- Auprès des comptes en diversification internationale, en coordination avec les responsables commerciaux à l'international, pour ce qui concerne ses domaines d'excellence.

A ce titre, la Région est en charge, sur son périmètre, de la prospection commerciale (en lien avec la Direction Commerciale de la GBU SIX lorsque cela est pertinent), du processus de capture des offres et de l'exécution des contrats à la satisfaction des Clients et dans le respect des engagements pris.

La Région est chargée de développer et commercialiser l'ensemble des quatre « Business Models » de TS : l'Assistance Technique (AT), les forfaits sur spécifications techniques (« Design & Build »), les forfaits sur engagement de service (« Run ») et le Conseil. Elle assume la responsabilité de toutes les offres et projets dans son compte de résultat, y compris en ce qui concerne la complétude des livrables.

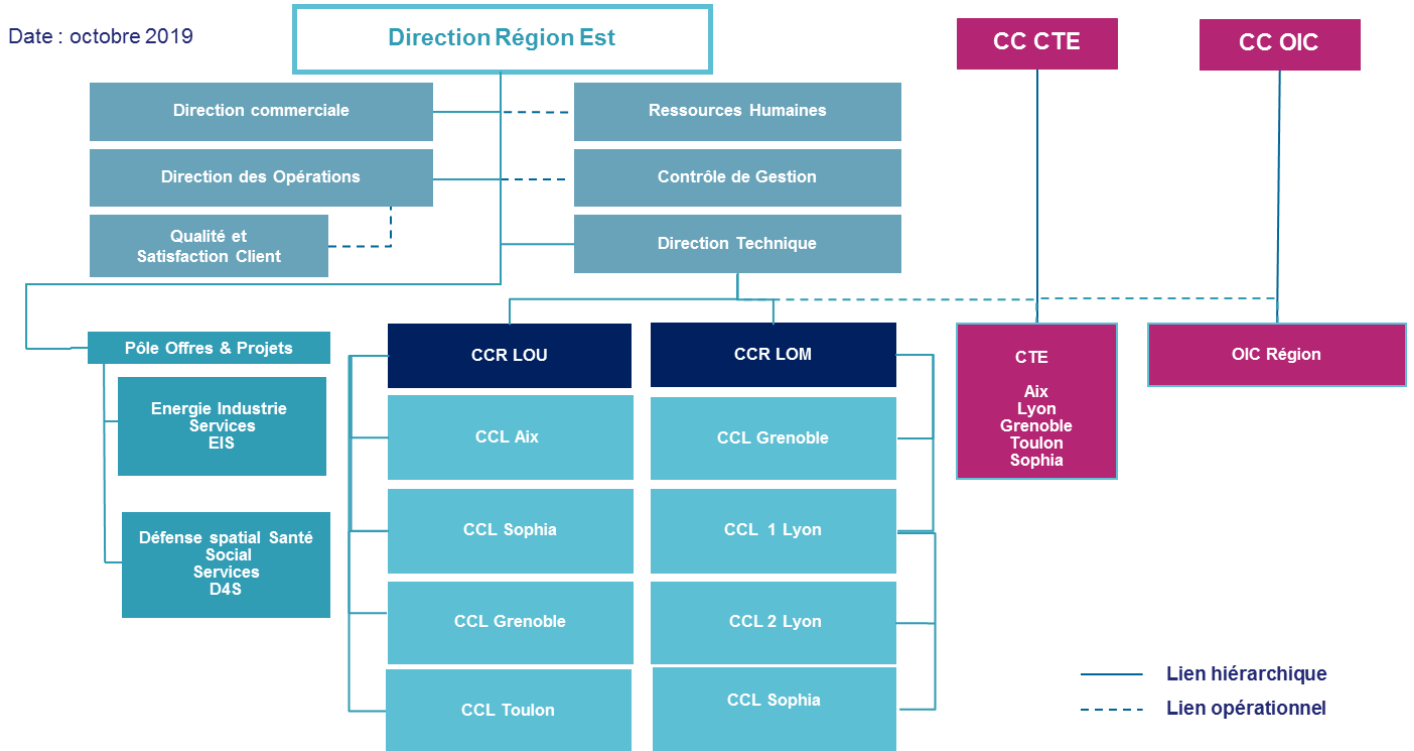
La **Région** est le seul axe de consolidation du compte de résultat en dessous du niveau de la Société.

La région exerce les responsabilités suivantes :

- Management et tenue de ses objectifs financiers (P&L) ainsi que l'élaboration des éléments du plan à moyen terme (MYB) pour ce qui concerne son périmètre,
- Elaboration des Offres et conduite des Projets ainsi que la supervision associée (conformément aux règles de délégation de la GBU SIX et de TS),
- Conduite des actions commerciales en coopération avec la Direction Commerciale (DC).

La région EST est rattachée à la Direction Générale Déléguée de TS.

2.2 ORGANIGRAMME



3. ORGANISATION DE LA REGION EST

Placées sous l'autorité du Directeur de Région (DR), la Région dispose :

- D'une Direction Technique Région (DTR) qui a également **autorité hiérarchique** sur les Centres de Compétences Régionaux (CCR) fédérés de la Région, à laquelle ils sont rattachés et qui coordonne pour la région les activités des CCR intégrés (CTE/OIC) placés sous la responsabilité hiérarchique des Centres de Compétences (CC),
- D'une Direction Commerciale Région (DCR) qui regroupe l'ensemble des forces commerciales de la Région,
- De pôles d'Offres et de Projets,
- D'un Responsable du Contrôle de Gestion Région (CGR),
- D'un Responsable des Ressources Humaines Région (RRH),
- D'un Responsable de la direction Opérations Région (ROR), auquel est rattaché opérationnellement un Responsable Qualité Région (RQR).

Nota : CGR, RRH, ROR et RQR rapportent au niveau Région et également aux responsables respectifs de leur fonction au niveau TS.

Pour ses besoins de communication interne / externe, la Région s'appuie sur la Direction de la Communication Interne de TS ainsi que sur la Direction de la Communication de la GBU SIX.

La Région s'appuie sur la Direction Juridique et Contrats (DJC) de TS pour ses besoins juridiques et contractuels :

- Assistance juridique et contractuelle tant en phase offre qu'en phase projet,
- Assistance juridique à la mise en place de partenariats et de coopération,
- Respect des législations françaises et étrangères relatives au contrôle des exportations (CDE),
- Conformité au plan juridique des opérations et activités de la Société.

3.1 DIRECTEUR REGION

Le Directeur Région (DR) exerce les responsabilités suivantes au niveau de la Société :

- La préparation des éléments moyens termes (MYB) et l'exécution du budget de TS tel que décliné dans sa région,
- La conduite des actions commerciales ainsi que l'application du processus de capture des offres, en lien avec les Directions Commerciales (DC) de TS, de la BL CIC ou de la GBU SIX,
- L'exécution des contrats à la satisfaction des clients et dans le respect des engagements pris,
- La définition et la conduite du plan de performance de la région.

Le DR est rattaché au Directeur Général Délégué de TS. Il reporte également au VP Domaine CIC France, pour les sujets de responsabilité BL.

3.2 POLES REGION

Deux pôles Offres et Projets sont mis en place dans la région :

- Le Pôle « D4S : **Defense, Spatial, Santé, Social, Services** », adresse l'ensemble des offres et des projets relevant des secteurs du transport, de la défense, de l'aéronautique et du spatial, de la Santé, du social et des services sur l'ensemble du périmètre de la région et sur les comptes géographiques de Sophia Antipolis et Aix en provence pour la partie Services
Le Pôle « EIS : **Energie, Industrie et Services** » adresse l'ensemble des offres et des projets relevant des secteurs d'activités de l'industrie, de l'énergie et de la santé sur l'ensemble du périmètre de la région et sur les comptes géographique de Lyon et Grenoble pour la partie Services.

Les offres et projets concernant des secteurs d'activité non listés dans chacun des pôles ci-dessus sont répartis au cas par cas.

Leurs principales missions sont :

- D'élaborer les offres de la Région en validant les hypothèses prises au niveau des engagements (coûts, planning, risques,...) en s'appuyant sur la DTR et CC concernés, et dans le respect des processus,
- De garantir la cohérence des offres émises par la Région avec la stratégie en matière de développement et de politique d'offre,
- De conduire les Projets de leur périmètre dans le respect des engagements pris à la satisfaction de leurs clients,
- De contribuer au retour d'expérience et à la veille (métier ou sectorielle) à partir des données de leur périmètre,
- De gérer la performance économique de l'ensemble de leur activité et fournir les données prévisionnelles, tant dans le cadre de l'exécution du budget que dans le cadre de l'élaboration du MYB,
- De développer le potentiel des équipes constituant chaque Pôle,
- De contribuer à la définition et à l'exécution du plan de performance.

Pour mener à bien leurs missions, les pôles travaillent en étroite collaboration avec la Direction Commerciale (DC).

Les Responsables de Pôle Offres & Projets (RPO) sont rattachés au DR.

3.3 DIRECTION COMMERCIALE REGION

La Direction Commerciale Région (DCR) commercialise l'ensemble de l'offre TS, pour les quatre « Business Models » définis, dans sa région géographique, mais aussi peut démarcher, en coordination avec les Régions concernées, des prospects et clients sur d'autres territoires géographiques.

La DCR déploie localement la stratégie commerciale qui a été définie par la DC et la Région.

La DCR contribue à l'approche nationale des comptes et marchés au travers, entre autre, de ses attributions en matière de Key Account Manager (KAM).

La DCR est coordonnée par un Directeur Commercial dédié à la région, qui s'appuie sur une équipe commerciale.

La DCR est en charge des missions suivantes :

- Développer l'activité régionale sur l'ensemble de ses marchés via notamment la conduite des actions de marketing opérationnel, de commerce et de vente (prises de commande), en collaboration avec les autres Régions, dans le respect des cibles et priorités définies par la DC,
- Peut, par application de la règle d'extra-territorialité (Document [8]), adresser des clients ou prospects d'autres régions,
- Collecter et structurer les informations marketing Clients et Marchés,
- Exécuter le budget de la Région et élaborer les prévisions commerciales (SITCOM).

5 marchés sont couverts sur la région EST :

- Transport,
- Thales & Industries de Défense,
- Energie,
- Industrie & Services,
- Banques & Assurances,
- Santé Social.

Le DCR reporte hiérarchiquement au DR (gestion commerciale des comptes, ouverture de nouveaux comptes identifiés, capture de nouveaux projets, pilotage des ressources commerciales) et opérationnellement au DC (aspects stratégiques moyen et long terme - stratégie commerciale, animation des Marchés).

3.4 DIRECTION FINANCIERE REGION

Le Contrôleur de Gestion Région (CGR) représente la Direction Financière en région. Son rôle est d'apporter localement la compétence financière :

- Contribution à l'élaboration du budget (SBP, MYB) de la Région sur la base de l'historique des coûts et des hypothèses de volume prévisionnel,
- Elaboration du compte de résultat région mensualisé et prévisionnel,
- Interface privilégiée des CAC pour les revues annuelles,
- Support financier pour les opérationnels (intégrité des PPS, amortissements, ...),
- Gestion de l'équipe Finance.

Le CGR reporte opérationnellement au DR pour les aspects spécifiques à la Région. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier.

3.5 DIRECTION RESSOURCES HUMAINES REGION

Le Responsable Ressources Humaines Région (RRH), outre l'ensemble des missions propres au rôle de responsable ressources humaines pour les effectifs rattachés à la Région, coordonne le déploiement des actions RH et consolide les informations émanant des CC hébergés au sein de la région en vue de construire une photo globale, notamment de consolidation budgétaire et en rend compte au DR.

Le RRH reporte opérationnellement au DR. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Ressources Humaines (DRH) de TS.

3.6 DIRECTION TECHNIQUE REGION

La Direction Technique Région (DTR) exerce les responsabilités suivantes :

- Définition et conduite de la politique technique de la Région, dans le cadre de la politique technique de TS et de la BL CIC,
- En avant-vente,
 - Soutien technique en faisant appel aux CCR/CCL de la Région ou d'autres régions en fonction des spécialités,
 - Désignation du Project Design Authority (PDA) des offres, en accord avec le niveau de délégation accordé et les règles applicables pour la Design Authority (DA) au sein de la BL CIC,
- Pour la réalisation des travaux techniques des projets:
 - Découpe en lots du travail technique,
 - Attribution des lots, selon les spécialités, aux CC OIC/CTE et aux CCR/CCL LOU/LOM de la Région ou avec l'aide des Directeurs de CC, à des CCL d'autres régions,
 - Choix du CC LOU/LOM leader pour la partie logicielle, le cas échéant,
 - Support et coaching du chef de développement pour tenir les engagements,
 - Suivi de l'avancement technique du projet, détection des dérives techniques et déclenchement d'actions préventives et correctives (revues de pairs, audits techniques etc.),
- Contribution au renforcement global de l'efficacité technique de la Région, par
 - Le pilotage opérationnel des CCR fédérés LOU et LOM, en concertation avec les Directeurs de CC,
 - L'assistance apportée aux Directeurs des CC CTE et OIC dans le pilotage de leur CCR dans la Région,
 - La gestion des synergies techniques et notamment de la capitalisation,
- Support aux CC :
 - Propositions d'évolutions, de spécialisation d'un CCL sur un domaine technique, d'investissements permettant d'améliorer la compétitivité,
 - Proposition d'axe de renforcement des compétences techniques.

Le Responsable de la direction Technique Région (RTR) est rattaché hiérarchiquement au DR et est placé sous la gouvernance technique de la DT. Il est épaulé techniquement par une équipe restreinte de Technical and Engineering Authority

3.7 CENTRES DE COMPETENCES REGION

Les Centres de Compétences (CC) regroupent en leur sein toutes les compétences techniques de la Société. Ils sont structurés en fonction des grands métiers de TS :

- Logiciel Orienté Utilisateurs (LOU) : CC propre au développement des logiciels dits « orientés Utilisateurs », c'est à dire assurant les traitements informatiques liés à l'usage utilisateur des systèmes et son efficacité,
- Logiciel Orienté Machine (LOM) : CC propre au développement des logiciels dits « orientés Machine », c'est à dire assurant la gestion et les opérations sur les données ainsi que les communications Machine à Machine,
- Conseil, Technologies et Expertise (CTE) : CC regroupant les équipes d'experts dans le domaine informatique et structurant la capacité à mettre cette expertise au profit de la construction des offres, de la réalisation des projets ou de missions de Conseil pour nos Clients,
- Opérations Informatiques et Cybersécurité (OIC) : CC regroupant les compétences autour des métiers liés à l'opération de Systèmes d'Information et de leur sécurité.

Les CC ont en charge :

- La réalisation des travaux techniques des projets,
- Le développement du niveau technique des collaborateurs chargés de la réalisation technique des projets, en coordination avec la DRH,
- La conception et mise en œuvre de la politique technique et d'innovation de l'entreprise pour leur périmètre, la stratégie de spécialisation technique des sites, la contribution à l'exécution des tâches techniques des projets (constitution des équipes, développement, déploiement, opération), l'amélioration des environnements et méthodes de travail des équipes,
- La conception et déclinaison de la politique industrielle, la planification et l'allocation des ressources, le respect des engagements pour la réalisation des projets sur leur domaine d'activité.

Les Directeurs des CC peuvent, chacun dans son domaine, développer des spécialisations techniques et établir, en relation avec la Direction des Opérations, des partenariats globaux avec des entreprises ou organisations, afin d'augmenter l'efficacité de TS.

Le Centre de Compétence Région (CCR) est l'interface du CC avec la Région. Chaque CCR s'instancie en Centres de Compétences Locaux (CCL) dans les sites de sa Région.

Pour chaque projet porté par la Région, le RTR désigne le CCR leader dans la Région (ou, selon les spécialités, dans une autre Région, en relation avec les Directeurs des CC). Le CCR leader correspond aux travaux majoritaires dans le projet. Il coordonne les travaux des autres CCR parties prenantes pour le projet.

Dans le cas des projets d'opération de SI (« Run ») réalisés par le CC OIC, les Service Delivery Managers (SDM), garants du niveau de service délivré au client, sont hiérarchiquement rattachés à la Région.

Les CCR sont responsables de leurs engagements en termes de devis, en phase d'offre, et de tenue de leurs engagements (qualité du delivery / coûts / délais) en phase projet.

Les CCR fédérés (LOU/LOM) sont sous la responsabilité hiérarchique de la DTR et se coordonnent avec les CC nationaux.

Les CCR intégrés (CTE/OIC) sont sous la responsabilité des CC nationaux et se coordonnent avec la DTR.

3.8 DIRECTION DES OPERATIONS REGION

La Direction des Opérations Région exerce les fonctions de coordination du fonctionnement interne, avec les responsabilités suivantes :

- Suivi de l'exécution du budget avec le DR et le CGR, et consolidation des prévisions financières de la Région
- Par délégation du DR, supervision des projets de la Région selon les règles du MRPS (Document [5]), organisation des revues,
- Vérification de la bonne exécution des processus et apport du support requis pour le bon déroulement des opérations,
- Arbitrage des décisions de Make or Buy,
- Suivi de l'avancement du Plan de Performance.

Par ailleurs, cette direction conduit les missions de :

- Resource management : consolidation du plan de charge région (en lien avec les CCR fédérés et les pôles d'activités de la région), profitabilité/optimisation de la gestion globale des ressources de la région vs les missions en AT (en lien avec la DCR et la DTR).
- Contrôle des Exportations (CDE), en liaison avec le Responsable CDE de la DJC.

De plus, il assure la coordination des fonctions support (Qualité, Achats, Système d'Information, Gestion des Sites et de la Sécurité) de TS au niveau de la Région.

Le Responsable de la direction des Opérations Région (ROR) est rattaché hiérarchiquement au DR. Fonctionnellement, il rapporte au Directeur des Opérations (DOP) de TS..

3.8.1 DIRECTION DE LA QUALITE REGION

L'équipe Qualité est placée sous la responsabilité d'un Responsable Qualité Région (RQR). Sa mission est de :

- Déployer le système de référence de Thales Services en région,
- Réaliser le contrôle et l'assurance qualité sur les offres et les projets de la région, ainsi que sur les fournisseurs,
- S'assurer de la mesure régulière du niveau de satisfaction des Clients,
- Contribuer à améliorer la maturité de l'entité, grâce à l'apport d'un support méthodologique et d'actions de conduite du changement.
- Garantir la tenue du budget d'assurance qualité de la région,
- Gérer l'équipe qualité,
- Produire un reporting de l'assurance qualité dans la région.

Le RQR reporte opérationnellement au ROR. Il est rattaché hiérarchiquement au Directeur Qualité et Satisfaction Client de TS.

4. GOUVERNANCE

4.1 COMITE DE DIRECTION REGION

Le pilotage opérationnel de la région est assuré par un Comité de Direction (CODIR) région, qui se réunit tous les mois.

Le CODIR adresse les sujets portant sur l'activité de la région : résultats et prévisions, plan stratégique régional, les offres, les ressources humaines, le plan de performance.

Le CODIR est composé des DR, DCR, RTR, RRH, ROR, CGR, des deux RPO ; des deux responsables des CCR fédérés et des deux représentants des CC intégrés et sur évènement de la RQR.

Le CODIR restreint est composé des DR, DCR, RTR, RRH, ROR, CGR et des deux RPO.

Le CODIR se déroule en deux temps : Une 1^{ère} partie avec l'ensemble du CODIR et une 2^{ème} partie avec le CODIR Restreint.

Ce CODIR fait l'objet d'un compte-rendu.

Des réunions d'information semestrielles sont organisées sur les sites de la régions et adressent les sujets portant sur l'activité de la région (résultats, affaires gagnées, affaires en cours, faits marquants). Elles s'adressent à l'ensemble des personnes de la région.

4.2 COMITE DE DIRECTION HEBDOMADAIRE

Un CODIR hebdomadaire est également organisé et adresse les points suivants :

- Point sur les offres et opportunités majeures,
- Point sur les activités commerciales et sur le forecast,
- Point sur les projets critiques (respect des échéances, prochaine échéance RMA, risques et opportunités, aspects qualité, satisfaction client),
- Point technique,
- Point RH.

Le CODIR hebdomadaire de la Région est composé des participants du CODIR restreint.

En complément, un outil iObeya est mis à la disposition de l'ensemble des membres du CODIR pour communiquer à l'ensemble des acteurs des événements marquants de la semaine.

Suite aux CO (Comité Organisation) Sites qui ont lieu en début de semaine, des informations complémentaires sont indiquées sous iObeya par les membres du CODIR. Une copie d'écran des événements est transmise à l'ensemble des membres du CODIR (généralement en fin de journée du lundi).

4.3 REVUE DE PROJETS

Le DR, le ROR et les RPO conduisent une revue mensuelle des projets avec les responsables de projets pour examiner la situation des projets, identifier et traiter les difficultés éventuellement rencontrées. Le RTR, les responsables des CCR / CCL, la RQR et le CGR peuvent participer de manière optionnelle ou à la demande.

Des revues complémentaires sur des projets sont également organisées au niveau TS ou de la BL CIC selon le niveau de criticité, défini par la DOP de TS.

4.4 REVUE DES PREVISIONS FINANCIERES

Une revue des prévisions financières des pôles se tient à un rythme mensuel. Elle permet de valider les prévisions d'atterrissage financier des pôles sur l'année en cours, via les estimations en prises de commande, chiffres d'affaires et marges opérationnelles. Les participants habituels sont le DR, le ROR et le RPO et CGR.

Les prévisions financières des pôles sont préalablement établies, également au rythme du mois, par les RPO avec le support des Responsables Projets (PM) de chacun des Pôles et le ROR.

Par ailleurs, une réunion de consolidation des prévisions financières des projets se tient au rythme de leur mise à jour (via les PPS des projets). Elle permet de valider l'évolution financière des projets et de prendre les décisions qui s'imposent pour tenir ou améliorer la cible. Les prévisions financières des projets sont préalablement établies par les RPO avec les PM et le support des Work-Packages Managers des CC.

4.5 REUNION DE VALIDATION DES OFFRES (GATE 1, 2, 3)

Conformément aux délégations applicables au sein de TS, des créneaux hebdomadaires sont réservés pour organiser les gates requises. Ces gates impliquent les personnes qui ont délégation pour instruire et décider de la suite à donner à une opportunité ou une offre.

Les participants sont identifiés par une note de délégations TS déclinée, si nécessaire, localement.

Ces revues font l'objet d'un compte-rendu.

CONTROLE DE REVISION

Version	Date	Auteur	Modification
001	15/05/2015	David VACÇA	Création - Nouvelle organisation Thales Services S.A.S du 01/04/2015
002	17/03/2017	Christophe BAZILIO	Mise à jour organigramme dont changement d'intitulé des CC LOU et LOM (§2.2), alignement de la description de la DCR avec la note d'organisation de la DC (§3.4), Ajustement des instances de gouvernance (§4)
003	25/01/2018	Christophe BAZILIO	Modification des pôles Ajout de la RQR au niveau du CODIR Restreint mensuel. Suppression de l'adjoint du ROR.
004	28/10/2019	Christophe BAZILIO	Précisions sur les pôles et le mode de fonctionnement du CODIR Région EST.

APPROBATION

	Nom	Titre	Date	Signature
Responsable	Pierre BOULOGNE	Directeur Région Est TS	27/11/19	
Validation	Elodie SEGUIN	Directeur DQSC	28/11/19	
Approbation	Joël DERRIEN	Directeur Général Délégué TS	28.11.19	

ATTENTION : Si ce document a été imprimé, contrôlez sa validité en consultant la dernière version en vigueur sur l'Intranet.

Toutes remarques et propositions d'évolution du contenu de ce document doivent être adressées à :

Thales Services S.A.S
Direction Qualité et Satisfaction Clients